

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 36 (1974)

Heft: 11

Artikel: L'ASETA s'est efforcée de réaliser un heureux équilibre entre la liberté individuelle et les obligations à remplir vis-à-vis de la collectivité

Autor: Kellerhals, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083893>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ASETA s'est efforcée de réaliser un heureux équilibre entre la liberté individuelle et les obligations à remplir vis-à-vis de la collectivité

par H. Kellerhals, Avocat, Secrétaire de l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles (ASMA), Berne

En 1964, M. Pezolt, mon prédécesseur, s'exprimait notamment ainsi dans le numéro spécial de «Le Tracteur et la Machine agricole» à l'occasion du 40ème anniversaire de la fondation de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles:

«Depuis 40 ans qu'elle existe, et en tant que groupe-ment libre assumant des fonctions de droit public, l'Association suisse de propriétaires de tracteurs (ASPT) s'est efforcée de réaliser un heureux équi-libre entre la liberté individuelle et les obligations à remplir vis-à-vis de la collectivité. On peut dire qu'elle y a pleinement réussi.»

Nous sommes heureux de pouvoir constater que ces remarques ont conservé toute leur valeur dix ans après. L'actuelle Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture, qui comprend un nombre de membres très élevé et pourrait faire valoir l'importance de cet effectif plus particulièrement vis-à-vis des fournisseurs de matériels agricoles, a toujours su voir les choses largement au-delà des limites de la défense de ses intérêts immédiats. Elle a en effet aussi visé et atteint des buts lointains qui ont profité tant à ses sociétaires qu'à l'ensemble de l'agriculture. A cet égard, l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles (ASMA) a tout lieu de se féliciter de ce que l'ASETA ait constamment choisi la voie de la collaboration avec les autres organisations professionnelles. A l'heure actuelle, nous avons le plaisir de constater que nos rapports avec elle furent toujours positifs, constructifs et excellents même dans les cas où des divergences d'opinions compréhensibles existaient. Cette collaboration a été particulièrement efficace sur le plan pratique en ce qui concerne les démons-

trations de matériels agricoles, pour lesquelles, d'en-tente avec d'autres associations, nous avons pu trouver une solution rationnelle donnant satisfaction aux intéressés. Lors de nos expositions de matériels agricoles, il nous est par ailleurs toujours très agré-able de saluer la présence de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture. Toutes les firmes faisant partie de notre association qui fabriquent ou vendent des tracteurs connaissent l'activité que déploie plus spécialement l'ASETA dans le domaine de la prévention des accidents et l'appré-cient à sa juste valeur.

Sans parler du périodique de l'ASETA, qui est fort bien conçu, le travail accompli par l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture n'est ni spectaculaire ni monté en épingle. C'est pourquoi l'activité dont elle fait preuve en faveur de ses membres mérite d'autant plus d'éloges. Il s'agit entre autres de leur formation professionnelle com-plémentaire, qui pourrait servir de modèle à d'autres associations.

Si l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles fournit des matériels aux membres de l'ASETA, elle représente toutefois aussi une organisation du même secteur qui poursuit un but identique à celui de l'ASETA, soit la prestation de services à notre agriculture. L'ASMA félicite l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture à l'occasion du 50ème anniversaire de sa fondation et lui souhaite pour les 5 prochaines décennies de nombreux autres succès pareils à ceux qu'elle a enregistrés au cours de ces dernières années.